

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-trois, le **Jeudi 19 Janvier, à 18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, TRINEL Alexandre.

Absents : FAVORY Francine, THIEBEAU Olivier (procuration à COMBES Michel)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : Mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village »

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été votée sur le plan de financement du projet « cœur de village » (délibération n°2022/45 du 8 novembre 2022). Suite à la mise à jour des coûts de financement, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Coût HT de l'opération		Plan de financement prévisionnel		
Postes de dépenses	Montant		Montant	Taux (conforme tx critère DETR)
Acquisitions mobilières		DETR		0%
Etudes	17 300 €	Etat autre (préciser)	108 273 €	30%
Maîtrise d'œuvre	21 000 €	Conseil départemental	72 182 €	20%
		Conseil régional	54 136 €	15%
Travaux	322 609 €	Fonds de concours	40 000 €	11%
		Autres	12 359	3%
Autres		Emprunt	60 000	17%
		Fonds propres	13 959	4%
		Total autofinancement	73 959 €	20%
Total	360 909 €	Total	360 909 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village » et autorise Monsieur Le Maire à toutes démarches et signatures afférentes à ce dossier.

Votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES

